

Bulletin d'information du Comité des relations gouvernementales

La CAGP-ACPDP participera à l'étude sur les incitatifs fiscaux pour les dons de bienfaisance du Comité permanent des finances de la Chambre des communes

OTTAWA - 24 janvier 2012 - L'Association canadienne des professionnels en dons planifiés (CAGP-ACPDP) a soumis le 17 janvier dernier sa présentation au Comité permanent des finances de la Chambre des communes concernant l'étude sur les incitatifs fiscaux pour les dons de bienfaisance.

La CAGP-ACPDP a été invitée à prendre part à un panel de témoins et est heureuse d'accorder son soutien au Comité permanent des finances de la Chambre des communes pour la tenue de cette étude.

Robert Kleinman, FCA, membre du comité des relations gouvernementales de la CAGP-ACPDP et directeur général de la Fondation communautaire juive de Montréal, représentera la CAGP-ACPDP et parlera en son nom dans cet important groupe de discussion.

La CAGP-ACPDP estime que quelles que soient les mesures recommandées par le comité pour encourager l'essor de la philanthropie et soutenir le travail des organismes de bienfaisance, elles devraient être définies avec la collaboration du secteur de la bienfaisance. La CAGP-ACPDP propose que l'on encourage les Canadiens à atteindre leurs objectifs philanthropiques et qu'on leur donne les moyens de le faire en soutenant l'adoption des incitatifs fiscaux suivants :

- **Crédit d'impôt allongé pour les dons de bienfaisance (stretch tax credit)** : Cette mesure incitative générale aidera les organismes de bienfaisance à élargir la base de leurs donateurs et à cultiver des relations avec de nouveaux donateurs.
- **Dons de biens immobiliers** : Tout don important de biens immobiliers représente un revenu durable pour un organisme de bienfaisance. Par cet incitatif, nous visons à ce que les dons de biens immobiliers à valeur accrue soient exemptés de l'impôt sur les gains en capital.
- **Dons d'actions de sociétés fermées** : Par cet incitatif, nous proposons d'étendre l'exemption des gains en capital applicable aux dons de titres cotés

en bourse aux gains en capital réalisés au moment de la disposition d'actions de sociétés fermées en vue d'en faire un don dans certaines conditions.

La CAGP-ACPD estime que ses recommandations contribueront à la construction et au maintien d'un avenir prospère pour les Canadiens. La mise en œuvre des modifications réglementaires proposées permettrait de mettre en place l'infrastructure requise pour que les Canadiens puissent atteindre ce but et offrirait aux organismes de bienfaisance la possibilité de bénéficier de cette source de revenus prometteuse que représentent les dons planifiés pour accomplir leur mission.

La CAGP-ACPD a pour objectif de stimuler l'esprit philanthropique et de favoriser l'augmentation, en qualité et en quantité, des dons planifiés à des œuvres de bienfaisance. L'association sensibilise le public, dispense de la formation en matière de dons planifiés et milite en faveur des dons de bienfaisance.

Pour plus d'information au sujet de l'étude, veuillez [cliquer ici](#).

Pour consulter la présentation faite par la CAGP-ACPD au Comité permanent des finances de la Chambre des communes concernant l'étude, veuillez [cliquer ici](#).

Personne-ressource :

Susan Manwaring
Présidente, Comité des relations gouvernementales
Miller Thomson
416-595-8583

Diane MacDonald
Directrice générale
CAGP-ACPD
613-232-7991, poste 223